

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

FAN FINI VIP

Courez la chance de gagner une paire de billets d'avion aller-retour pour voyager à l'intérieur de l'Amérique du Nord (excluant la ville de México), vers les Antilles, ou Hawaï).

Le concours **FAN FINI VIP** des Rendez-vous de la drag se déroule du 15 septembre 29 octobre 2023 et est organisé en marge du salon Rendez-vous de la drag, édition 2023.

1. POUR PARTICIPER

Le tirage est de type à prix fixe, il y a une paire de billet à faire tirer parmi les personnes qui détiennent un billet de la catégorie « FAN FINI VIP » de l'édition 2023 des Rendez-vous de la drag et qui ont acheté leur billet le ou après le 15 septembre 2023. Lors de la validation de votre billet, un billet de participation au tirage vous sera remis, il faut donc être sur place pour pouvoir gagner.

Les billets sont en vente sur le site rendezvousdeladrag.ca via le système de billetterie Ticketpro.

Un nombre total de 200 billets de cette catégorie est en vente et disponible pour achat. (45 billets ont été vendus avant le 15 septembre, donc 155 billets donneront accès au tirage).

Les billets de la catégorie « FAN FINI VIP » qui donnent accès au tirage sont disponible au tarif régulier de 300,00 \$ (taxes et frais inclus).

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes participantes doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence en date de leur participation au concours.

Les membres de l'administration, les membres de la direction et le personnel du Rendez-vous de la drag, d'Air Canada et de ses agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, soeur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Le tirage au sort aura lieu dimanche soir le 29 octobre, au Palais des congrès de Montréal, durant le Gala vers 21 h.

Lors du tirage, la personne gagnante sera invitée à rejoindre un membre de l'équipe, qui prendra ses coordonnées et par la suite, le prix lui sera acheminé par courriel avec tous les détails nécessaires.

- La personne gagnante devra répondre correctement à la question (4 x 9) – 4

Le nom de la personne gagnante sera affiché sur le site des Rendez-vous de la drag à rendezvousdeladrag.ca.

4. DESCRIPTION DES PRIX

- 1) Une paire de billets d'avion aller-retour en classe économique pour voyager pour voyager à l'intérieur de l'Amérique du Nord (excluant la ville de Mexico), vers les Antilles, ou Hawaï pour les vols réguliers d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada Rouge seulement. Les places sont sous réserve des disponibilités dans la classe de réservation applicable. Le voyage avec les billets promotionnels doit prendre fin au plus tard le 31 octobre 2024 et la réservation doit être effectuée avant le 1 octobre 2024.
- 2) Il n'est pas permis de voyager avec ces billets durant les périodes normales d'interdiction, lesquelles peuvent changer sans préavis.
- 3) Il y a une seule paire de billet en tirage, donc un seul tirage aura lieu.
- 4) La paire de billet est d'une valeur maximale de 5 000 \$, les billets sont offerts gracieusement par le partenaire de l'évènement Air Canada.

Conditions générales d'utilisation des billets Air Canada

- Sauf si Air Canada en décide autrement, à sa seule discrétion, les détenteurs des billets seront responsables de tous les coûts, suppléments, frais, dépenses et taxes qui ne sont pas expressément énoncés aux présentes, notamment le transport terrestre, les pourboires, les marchandises, les appels téléphoniques, les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour les nuitées, les repas et les boissons, les frais de gestion, les repas et divertissements à bord, les frais de déplacement pour se rendre au point de départ et en revenir, la souscription, au besoin, d'une assurance voyage suffisante avant le départ, l'obtention et le port de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, preuve de vaccination contre la COVID-19 et preuve de test

de dépistage négatif à la COVID-19, ainsi que la conformité aux règles et aux exigences d'entrée, de santé, de douane et d'immigration.

- L'origine et la destination ne peuvent pas être modifiées après la délivrance de votre billet.
- Votre billet n'est ni transférable, ni remboursable, ni monnayable, ni valide pour des forfaits de Vacances Air Canada, ni admissible au surclassement.
- Si vous décidez d'annuler votre réservation pour quelque raison que ce soit, sachez qu'Air Canada ne peut émettre un autre code promotionnel.
- Le report des dates limites de réservation et de fin de voyage susmentionnées n'est permis en aucun cas.
- Aucun point Aéroplan ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélité ne seront accordés pour le voyage.
- Les escales ainsi que les itinéraires multi-destinations et aller simple ne sont pas permis.
- L'utilisation de crédits eSurclassements et de la mise pour surclassement n'est pas permise. Le surclassement en Classe affaires ou en cabine Économique Privilège n'est pas permis sauf si vous décidez d'acheter un surclassement de dernière minute à vos frais, comme il est décrit à l'adresse www.aircanada.com/surclassementdederniereminute.
- Les billets sont assujettis aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter à l'adresse www.aircanada.com/conditionsdetransport.
- Les places en classe Signature Air Canada peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols.
- L'accès au salon Feuille d'érable n'est pas permis sauf si vous voyagez en Classe affaires.
- Les détenteurs de passes promotionnelles peuvent être tenus responsables envers Air Canada en cas de non-respect des restrictions et des conditions de voyage applicables à leurs billets ou d'utilisation frauduleuse de ces billets.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES

La personne gagnante et la personne accompagnatrice devront obtenir à leurs frais tous les documents administratifs et sanitaires ou vaccins requis pour voyager, le cas échéant.

Dans l'éventualité où la personne gagnante et la personne accompagnatrice n'auraient pas les documents nécessaires pour voyager, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourrait être effectué.

Les passeports doivent être valides pour une période excédant de six (6) mois la date de retour prévue au Canada. Des personnes de citoyenneté canadienne nées dans certains pays peuvent avoir besoin d'un visa en plus de leur passeport valide. Une carte de résidence permanente est exigée pour les résidentes et les résidents permanents, les immigrantes et les immigrants reçus qui n'ont pas leur citoyenneté canadienne. Aucun

changement ne peut être apporté à la réservation dès l'ouverture du dossier avec le fournisseur.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 6.1 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent ni vendu ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 6.2 Toute partie inutilisée du prix devient la propriété des commanditaires du concours. Sous réserve d'une disposition contraire du présent *Règlements du concours*, toutes les réservations sont régies par les modalités et les conditions de chacun des éléments respectifs du prix.
- 6.3 La personne gagnante et la personne accompagnatrice doivent signer un document dégageant le personnel des Rendez-vous de la drag, d'Air Canada et de ses agences affiliées, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction respectives, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 6.4 La personne gagnante ainsi que la personne accompagnatrice doivent consentir, si requis, à ce que leur nom ou leur image, notamment leur photo ou leur voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 6.5 Le refus d'accepter le prix libère les Rendez-vous de la drag, Air Canada et ses agences affiliées, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de la personne gagnante ou la personne accompagnatrice.
- 6.6 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit dans le présent *Règlements du concours*, les Rendez-vous de la drag, Air Canada et ses agences affiliées, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, par un ou des prix d'une valeur approximative équivalente.
- 6.7 Toute fausse déclaration de la part d'une personne participante entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 6.8 Les Rendez-vous de la drag, Air Canada et ses agences affiliées, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité pour pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements

techniques, informatiques ou téléphoniques, pertes ou vols de données informatiques, bris de logiciel ou matériel informatique, pertes de courriers, appels frauduleux ou autres erreurs.

- 6.9 Les Rendez-vous de la drag, Air Canada et ses agences affiliées, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 6.10 La participation au concours comporte l'acceptation du présent *Règlements du concours*, dont Les Rendez-vous de la drag se chargent de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 6.11 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale et de courriel, âge et numéros de téléphone sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des personnes participantes. En fournissant ces renseignements, la personne participante consent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 6.12 Les *Règlements du concours* sont disponibles sur demande aux Les Rendez-vous de la drag, sur le site Internet au rendezvousdeladrag.ca.
- 6.13 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Rendez-vous de la drag
Ce vendredi 15 septembre 2023

Numéro de licence : 1656